

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'école de St-Germain-l'Herm

Le Conseil d'École s'est réuni le **vendredi 18 novembre 2022** à 17h00, à l'école de St-Germain-l'Herm.

Étaient présents : Mme VANDERMEERSCH, déléguée des Parents d'élèves ; Mme DESGEORGES, Maire ; M. THABOULLOT, conseiller municipal chargé des affaires scolaires ; Mme COURTINE, A.T.S.E.M. ; Mme FARON-BONVALLET, enseignante ; M. PAGNIER, enseignant, directeur de l'école.

Excusées : Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, Mme LACOUTURE, D.D.E.N.

En raison d'une absence de candidatures, l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école prévue le 7 octobre 2022 n'a pas eu lieu. Une seule candidate a répondu à l'appel à volontaires. Mme VANDERMEERSCH a donc été désignée représentante des parents d'élèves au Conseil d'école pour cette année scolaire.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

① Effectifs du R.P.I.

Une classe a été fermée par l'Administration à la rentrée. L'école accueille à ce jour 39 élèves répartis dans deux classes : 5 P.S., 7 M.S., 9 G.S. en maternelle, et 9 C.E.1, 9 C.E.2. Les 6 C.P., 9 C.M.1 et 7 C.M.2 sont scolarisés à l'école de Fournols. Le RPI compte 61 élèves.

② Règlement intérieur

Le directeur propose de reconduire le règlement type départemental qui n'a pas été modifié par rapport à l'an dernier, ainsi que l'avenant présentant : les jours et horaires de classe : 9h-12h00 / 13h30-16h30.

Les APC ont lieu les mardis et jeudis de 16h30 à 17h00 ou de 8h20 à 8h50.

En dehors des conventions d'aménagement de la fréquentation scolaire, les élèves ne pourront pas arriver à l'école après 9h le matin et 13h30 l'après-midi, et ils ne pourront pas quitter l'école avant 12h le matin ou 16h30 l'après-midi.

Le règlement intérieur et son avenant sont adoptés à l'unanimité.

③ Projets

- L'activité apprentissage de la natation à la piscine d'Ambert aura lieu en fin d'année scolaire, pour les élèves du R.P.I. du C.P. au C.M.2. Merci aux parents qui se sont proposés pour accompagner.

- Les deux classes ont, à l'invitation de l'ADACL, découvert la semaine dernière à la salle culturelle un « musée virtuel » numérique : Micro-Folie. Une deuxième séance devrait avoir lieu au printemps.

- Trois séances de cinéma sont prévues (*École et Cinéma* et *Cinématernelle*).

- La rencontre intergénérationnelle en chansons fin décembre à l'E.H.P.A.D. Roux de Berny aura lieu cette année. En raison du protocole (port du masque), les maternelles n'iront pas, mais les élèves de Fournols devraient venir.

- Le spectacle musical du RPI aura lieu le dimanche 14 mai à St-Germain-l'Herm.

- L'Amicale laïque offrira un spectacle le vendredi 16 décembre après la classe.
- L'Amicale laïque nous a informés que trop peu de parents sont venus aux deux réunions organisées en octobre pour renouveler le bureau de l'association. L'hypothèse d'une dissolution de l'Amicale laïque est envisagée. Cela supprimerait la source de financement principale pour des activités « en plus » pour les élèves : spectacle de Noël, cadeaux du Père Noël, moitié des tickets de cinéma (autre moitié : mairie), sorties ponctuelles (rucher à St-Amant,...), sortie de fin d'année, participation aux éventuelles classes de découverte, etc.
- La classe C.E.1/C.E.2 participera cette année au concours « Rallye maths », au projet « Watty à l'école » avec la classe maternelle, au projet A.L.F. Encyclopédie vivante autour de l'histoire des granulés sur le territoire.
- L'école bénéficie du prêt par le S.I.V.O.M. de lots pédagogiques notamment d'EPS (crosses de street-hockey, frisbees, blocs Wasco, séries de romans, etc.). Les enseignants déplorent que ces matériels ne soient plus apportés aux écoles par le personnel du S.I.V.O.M. dans un fourgon. Les enseignants de chaque école doivent depuis cette rentrée 2022 se rendre avec leur véhicule personnel à Ambert pour récupérer et rendre les lots, soit 4 aller-retours.
- L'enseignement de l'anglais se fait, les lundis, par une enseignante en visioconférence depuis Clermont.
- Les maternelles participent cette année encore à « Livre élu ».

④ Matériel, entretien et usage du bâtiment

- Le visiophone et le N.A.S. qui devaient être réparés ou changés ne sont toujours pas fonctionnels.
- Jeu dans la cour en mauvais état, une partie (plan incliné et pont de singe) doit être condamnée en attendant la remise en état. Une tige métallique qui fixait un rondin dépasse du sol, il faut la couper.
- Les tubes néons tombent très souvent en panne. Ils pourraient être remplacés par des éclairages type LED, plus adaptés et plus économiques à l'usage. Il y a 41 blocs très utilisés : entrée 2, garderie 4, couloir du bas 3, couloir du haut 6, classe1 14, et classe3 12.
- Les sapins de Noël devraient être livrés prochainement.

⑤ Bilan Coopérative scolaire

Mme FARON-BONVALLET présente le bilan de l'année 2021-2022 :

Bilan financier année scolaire 2021-2022

Produits : 1468,90€
 Charges : 2602,41€
 Résultat de l'année 2021-2022 : -1133,51€
 Avoir au 1er septembre 2022 : 2272€

Les produits :

- ventes d'objets : 1418,90€ ;
- recettes exceptionnelles : 50€.

Les charges :

- achats d'objets à revendre (dont avance sortie scolaire 576,10€) : 1602,90€ ;
- assurances : 11,50€ ;

- activités éducatives : 889,21€ ;
- cotisations versées à l'OCCE : 98,80€.

Une amie de l'école a fait un don. Les enseignants la remercient chaleureusement.

© Nom de l'école

Mme le Maire informe le Conseil d'école qu'une seule famille a fait des propositions de noms pour l'école. Devant le constat du peu d'intérêt suscité par ce projet, le Conseil d'école décide de l'abandonner.

Question hors ordre du jour :

- Des personnes ont alerté l'école sur la dangerosité pour certains enfants de jouer sans surveillance avant 9h ou après 16h30 sur le parking ou sur le plateau à proximité du trou d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

À St-Germain-l'Herm, le 24 novembre 2022
Le directeur, Thierry PAGNIER



Copie transmise à : Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale, Monsieur le Conseiller municipal chargé des affaires scolaires, Madame le Maire de St-Germain-l'Herm, Madame la déléguée des parents d'élèves, Madame la Déléguée départementale de l'Éducation nationale, les parents d'élèves par affichage devant l'école et insertion dans le site Internet de l'école, l'A.T.S.E.M., les membres de l'Équipe enseignante.